



Travaux d'électricité
Rénovation- Dépannages
Courants forts - courants faibles
contact@ames-electricite.fr

FACTURE N° 5010057

N/REF : 6/12/2024 17H04 C:002640 I:23732
V/REF : E73982
V/Email reçu le Vendredi 06/12/2024 à 17H04

SELON DEVIS N° 4120011

V/REF.IMM. ALH-7
IMMEUBLE : FRANCHEVILLE ZAC
5A/5B, RUE DE LA POSTE
69340 FRANCHEVILLE

ALLIADE HABITAT
Service sinistres
Centre de Paiement
173 AVENUE JEAN JAURES-CS30407
69364 LYON CEDEX 07

Dardilly, le 13 Janvier 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ENSEMBLE DES GARAGES ET SOUS SOLS

MOTIF : Votre accord sur notre devis n° 4120011 du 04/12/2024 d'un montant de
Donneur d'ordre : Mme I. PAILLER

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux d'électricité des communs

NOS INTERVENTIONS DES 06 ET 07/01/2025 SUITE A VOTRE ACCORD SUR LE DEVIS
4120011 CONCERNANT LA REFECTION DES INSTALLATIONS ECLAIRAGE EXTERIEUR
ENDOMMAGEES SUITE INC240267 SOIT :
LA CRÉATION D'UNE ALIMENTATION EN CÂBLE R2V1000 3G2,5MM2 DEPUIS LE
TABLEAU ÉLECTRIQUE AVEC DISTRIBUTION DES LIGNES SOUS TUBE IRL DIAMETRE
20MM, LA MISE EN PLACE D'UNE HORLOGE ASTRONOMIQUE AU NIVEAU DU TABLEAU
ÉLECTRIQUE ET LA RÉALIMENTATION DES ÉCLAIRAGES EXISTANTS.

OBSERVATIONS : SR AB Email envoyé le 13/01/25 à 15H02 Mme I. PAILLER

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
1,00	I/Réfection installations éclairage ext.	2769,91	2769,91
	TOTAL H.T.		2769,91
	T.V.A. a 10,00%		276,99
	TOTAL T.T.C.En EURO		3046,90

Valeur en votre règlement au 28 Février 2025



Travaux d'électricité
Rénovation- Dépannages
Courants forts - courants faibles
contact@ames-electricite.fr

FACTURE N° 5010057

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN

BON DE COMMANDE

Référence à rappeler
Commande N°E73982
EXEMPLAIRE FOURNISSEUR

06/12 à 17h04

SERVICE SINISTRES
173 Avenue Jean Jaurès
69007 LYON
Emetteur : MME Isabelle PAILLER

SARL AMES ELECTRICITE
12 CHEMIN DES GORGES
69570 DARDILLY

Prestation Parties Communes				
HP 7 - INC 240267 - devis 4120011, Travaux à réaliser entre le 13/01/2025 et le 13/01/2025				
Votre contact : MME MARIE-JOSE HEREDIA (0626653246)				
FRANCHEVILLE ZAC (ALH - 7) 5 RUE DE LA POSTE 69340 FRANCHEVILLE				
	P.U.HT (€)	Quantité	Montant HT (€)	TVA
ELF - .Electricite suite incendie, bon de régularisation sur devis n° 4120011 et rapport intervention n° 6/12/2024 17H04 C:002640 I: 23732 : réfection installation éclairage extérieur	2769,91	1,00 U	2769,91	10,00%
Total HT			2769,91 €	
Total TVA			10,00% 276,99 €	
Total TTC			3046,90 €	

Virement CE
30 jours réception fact. (*)
(*) sauf si le contrat prévoit une procédure de constatation de la conformité des prestations.

Veuillez adresser votre facture dans les 15 jours suivant la réalisation des travaux, en indiquant la date d'exécution et la référence de notre commande, à l'adresse suivante :

Alliade Habitat
Centre de paiement
173 avenue Jean Jaurès CS 30407
69364 LYON cedex 07



Le responsable de l'entreprise destinataire de cette commande s'engage à appliquer les principes généraux de prévention conformément à l'article L230-2 du code du travail. Il est rappelé que toute co-activité est interdite dans les logements vacants ou occupés. En cas de **danger, accident ou incident**, il devra alerter les services de secours (18 ou 112) et informer Alliade Habitat au 04-72-89-22-22, ou à défaut l'ordonnateur de la commande.

Il s'engage également à :

- Avoir les qualifications nécessaires à l'exécution de la prestation
- Evaluer les risques et commenter à ses salariés les mesures de préventions
- Mettre en œuvre les protections collectives et individuelles ainsi que les signalisations appropriées, en privilégiant les protections collectives
- Utiliser des matériels sûrs et contrôlés (certification ou attestation de type CE)
- Evacuer quotidiennement les déchets par ses propres moyens
- Assurer la sécurité des biens et des personnes dans son périmètre d'intervention
- Ne rejeter aucun produit polluant dans les réseaux
- Respecter les interdictions de fumer
- Interdire à ses salariés la consommation d'alcool lors de l'intervention
- Si la nature des travaux nécessite la mise au point d'un Plan de Prévention des Risques, à ne pas commencer l'exécution avant la signature du PPR